ALLIANCE POLICE NATIONALE
DROM-COM 973

ALLIANCE
POLICE NATIONALE

ALLIANCE POLICE NATIONALE GUYANE

BUREAU DÉPARTEMENTAL GUYANE – Le 05/07/2021

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Décret ministériel applicable depuis le 16 mars 2020

Frais de repas engagés pendant les périodes d'état d'urgence sanitaire en l'absence de restauration collective

Prorogation de l'état d'urgence en Guyane jusqu'au 30/10/2020

Barème fixé à 17,50 € par repas

ALLIANCE VOUS PROPOSE UN MODÈLE DE RAPPORT POUR VOUS FAIRE REMBOURSER VOS FRAIS

delegation-outremer@alliancepn.fr

RAPPROCHEZ VOUS DE VOS DÉLÉGUÉS DE SERVICE POUR FAIRE VOTRE DEMANDE